



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 126-19 C

Objet : RD - Candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt du programme CEE Facilaréno pour la mise en œuvre du programme Dorémi sur le territoire

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 126-19 C

objet **RD - Candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt du programme CEE Facilaréno pour la mise en œuvre du programme Dorémi sur le territoire**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, expose que dans le cadre de mon Pass'Renov, Grand Chambéry participe à la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans l'optique de fluidifier le parcours de rénovation des propriétaires et d'améliorer la qualité des réalisations.

Avec la mise en place des programmes financés par les certificats d'économie d'énergie (CEE), un appel à manifestation d'intérêt, porté par Dorémi SAS Solidaire et l'institut NégaWatt, propose de déployer auprès des territoires retenus le programme Facilaréno de formation/action des professionnels de la rénovation des maisons individuelles. Ce programme vise à former cinq groupements d'artisans à la rénovation globale et performante pour permettre une réponse coordonnée et une meilleure maîtrise des coûts de rénovation.

Pour rappel, le territoire compte environ 10 000 logements en maison individuelles fortement consommatrices antérieures à 1975.

Ce programme permettrait à Grand Chambéry de disposer d'une vingtaine d'artisans affiliés en réponse à la demande de rénovation en maisons individuelles.

Aussi, il convient de proposer la candidature de Grand Chambéry à cet appel à manifestation d'intérêt. Pour assurer la réussite du programme, le territoire s'engage à mettre en œuvre la méthodologie Dorémi et notamment :

- à identifier au sein de la collectivité un animateur local chargé de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, et à lui permettre de suivre la formation d'animateurs Dorémi,
- à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif : niveau BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi,
- à contribuer au développement d'une offre locale de rénovation performante à coûts maîtrisés, notamment par la mobilisation des professionnels et l'organisation de formations-actions sur chantiers.

Le territoire lauréat contribuera financièrement au programme Facilaréno :

- à hauteur de 5 300 € pour la période du programme (deux ans) comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi,
- à hauteur de 15 000 € au titre du cofinancement du programme pour la formation des formateurs et la formation-action des artisans pour les deux ans.

Cette contribution est prévue au budget de Grand Chambéry et correspond à environ 20 % du budget global, les 80 % restants étant financés par les CEE.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n° 158-18 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat (PLH) 2014-2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt du programme CEE Facilaréno pour la mise en œuvre du programme Dorémi sur le territoire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à la présente délibération, et notamment la convention à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 126-19 C

Objet de l'acte : RD - Candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt du programme CEE Facilaréno pour la mise en œuvre du programme Dorémi sur le territoire

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22205H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22205H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019